

LE CINÉMA ET L'ENSEIGNEMENT

Par Léon MOUSSINAC

I

Si le cinéma nous passionne en raison de ses possibilités prodigieuses d'expression au point de vue artistique, il ne nous retient pas moins pour le rôle qu'il est appelé à remplir dans l'enseignement.

Il n'est plus contesté, aujourd'hui, que le cinématographe puisse être déjà, grâce à des perfectionnements techniques récents, un précieux auxiliaire de l'enseignement à tous les degrés, que cet enseignement soit théorique ou pratique. C'est une vérité admise, mais à la suite de combien de discussions ! Quelle force, en effet, apporte la projection animée à toute démonstration ! Quel mouvement elle recrée pour le plus vif intérêt du spectateur, enfant ou adulte ! Aussi, semble-t-il que jamais encore la question du cinéma éducateur ait provoqué plus de discours et d'écrits. Ce qui est logique, non seulement parce que beaucoup de gens ont un intérêt personnel à satisfaire en cette entreprise, mais surtout, il faut le dire, parce que la volonté de quelques « apôtres », l'initiative de certaines entreprises privées, ont encore ajouté à l'évidence de la nécessité et à la puissance des effets de la méthode.

En outre, les débuts de l'organisation et du fonctionnement du film d'enseignement dans quelques pays étrangers, et le succès de celui-ci, ont forcé l'attention des plus indifférents ou des réfractaires. Avec les progrès constants de l'appareillage, il devenait inévitable que le problème se posât nettement et demandât une solution rapide. Car les difficultés ne manquent pas dans un domaine jusqu'ici si peu exploré.

Après les sociétés et les groupements divers, la Ville de Paris, puis l'Etat ont prêté une oreille attentive aux promoteurs de la réforme. Un rapport a été établi à la suite de quoi le Conseil Municipal a voté une proposition tendant à l'organisation de séances cinématographiques pour les enfants des écoles publiques et à l'introduction de l'écran dans l'enseignement à tous les degrés. Mieux : depuis, la Ville de Paris a fait réaliser plusieurs films, comme le *Fer forgé*, pour l'enseignement professionnel, et installé des appareils de projection dans plusieurs écoles, notamment l'Ecole nouvelle pour l'enseignement des arts appliqués.

D'autre part, MM. Colette et Adrien Bruneau, les apôtres de la première heure, ont fait à la Commission extra-parlementaire des rapports extrêmement substantiels qui nous renseignent. M. Colette a établi un programme complet d'enseignement primaire et de travail manuel, où il observe, notamment, que le cinématographe a pour vertus : « exciter la curiosité, éveiller et concentrer l'attention ; permettre de reculer à volonté les limites du champ d'observation ; résumer ou condenser des faits dont le développement ou la répétition exige un temps relativement long ; rendre possible l'étude collective des phénomènes d'ordre microscopique ». Pour l'utilisation, il remarque judicieusement qu'en principe, les leçons comportant l'étude des choses, des êtres ou des faits, ne doivent être accompagnés de projections animées que lorsque l'objet de l'étude ne peut être observé directement ; que la projection cinématographique ne se suffit pas à

elle-même ; qu'elle fait partie d'une leçon et ne peut se substituer à elle. Précédant ou accompagnant la leçon, elle la complète.

M. Adrien Bruneau, inspecteur des Ecoles professionnelles de la Ville de Paris, insiste tout particulièrement sur les expériences déjà faites, soit par la Ligue de l'enseignement, soit par les docteurs Broca, Franck et J.-J. Faure, et sur cet autre rôle important du cinéma : l'éducation artistique du peuple. Nous verrons plus loin comment les efforts de M. Adrien Bruneau, contre l'opposition des gérontes et l'ironie des sceptiques, ont triomphé, notamment dans l'enseignement du dessin.

Voilà pour la théorie. Il reste que les méthodes sont violemment discutées, mais le principe semble avoir acquis des bases définitives. Et pour saisir les différents aspects de la question et en envisager utilement la solution, il est nécessaire de mettre à profit les expériences réalisées en France et à l'étranger et de résumer rapidement les résultats pratiques déjà obtenus.

C'est en 1911 que, pour la première fois en France, M. Brucker, professeur d'histoire naturelle au lycée Hoche, à Versailles, illustra ses leçons de projections animées. En 1913, quelques lycées parisiens : Condorcet, Louis-le-Grand, Janson-de-Sailly, Voltaire, Fénelon, Jules-Ferry, imitèrent cet exemple. Quelques écoles d'enseignement technique et professionnel, comme celle de Vierzon, utilisèrent également le précieux appareil. Puis, l'Etat, dans l'intention sans doute de seconder de telles initiatives, décida la création, au Musée de l'Enseignement, d'une « cinémathèque », qui ne comprend guère moins de 100.000 mètres de pellicule. Les écoles normales possèdent presque toutes un appareil de projection et on a dressé, récemment, un catalogue où il est possible de puiser. Mais on conçoit que tout ceci, par manque de direction générale et de méthode, soit extrêmement imparfait.

Le premier cinéma scolaire est né, en janvier 1921, à Paris, dans la petite école de la rue de Sambre-et-Meuse, en plein quartier de Belleville, grâce à l'initiative de M. Morlé, qui parvint, au prix de mille difficultés, à faire installer aux frais de la Ville un appareil de projection offert par M. Dubois, délégué cantonal, et à obtenir des maisons Pathé et Gaumont le prêt de quelques films documentaires : *La circulation du sang*, *Le Vésuve*, *l'Extraction du fer* et une étude sur des rongeurs.

Presque dans le même temps, le Foyer Civique (association administrée presque exclusivement par des membres de l'enseignement, laquelle avait déjà entrepris avec succès une tournée de 400 kilomètres dans les régions libérées pour donner des représentations à la fois amusantes et instructives aux enfants) organisa dans dix écoles de la Ville de Paris, des séances cinématographiques pour les écoliers et écolières de 10 à 13 ans. Le Foyer Civique présenta trois séries de films sur la *Forêt*, la *Rivière* et la *Mer*. Pour montrer aux enfants le rapport qui associait les images et orienter leurs esprits vers une conclusion précise, le Foyer Civique s'assura la collaboration de quelques conférenciers dont le rôle consistait « moins